

Bienvenue à toi samurai,

Ainsi donc la quatrième mouture du concours de scénarios organisé par la Voix de Rokugan t'intéresse.

Tu as donc été voir les textes impériaux pour connaître les modalités de ce dernier je suppose. Oui, bien sûr. Et je suppose que les formalités administratives mises en place par le clan de la Grue ont le don de te perdre. Ainsi tu t'es rendu à Ryoko Owari pour obtenir un peu plus d'informations. Et je suppose qu'un membre de la famille Shosuro a fini par te renseigner contre un onéreux dédommagement. Oui, je suppose qu' Akae san en a profité pour négocier une faveur supplémentaire... Mais sois rassuré, tu n'as pas fait ce voyage pour rien.

Je me présente, Isawa Yoshimitsu. J'ai moi-même participé à la mise en place de ces textes. Et contrairement aux stricts membres du clan de la Grue, j'aime employer un langage plus direct. Je répondrai donc volontiers à tes interrogations, afin d'éclairer ta lanterne. Bien entendu, mes mots n'ont aucune valeur légale, et je ne peux donc que te donner des explications sur la volonté des organisateurs. Rien de ce qui sera dit dans cette pièce n'aura donc une quelconque valeur auprès de la magistrature...

Je t'en prie, prends place, déguste un peu de thé en provenance directe des terres du clan du Phénix, et pose-moi tes questions...

Quoi de neuf donc dans cette nouvelle version du règlement ? Principalement deux points :

1. la création du poste d'Ambassadeur
2. une simplification maximum du texte, ainsi que la correction des erreurs contenues dans les précédentes versions dont nous avons pu nous apercevoir depuis.

Qu'est-ce donc que cela cet Ambassadeur ? Et bien ce sera tout simplement le représentant de la Voix de Rokugan en ce qui concerne le concours. En effet, il y a principalement deux groupes qui permettent à ce concours d'exister : tout d'abord, la Voix de Rokugan, qui organise ce concours pour la quatrième année maintenant. Et ensuite, le Jury, qui s'occupe de la partie technique du concours, c'est-à-dire la notation des scénarios. Jusqu'à présent, le Jury possédait un représentant, à savoir le président du Jury. Par contre, la Voix de Rokugan ne possédait pas un représentant précis lors des deux premières éditions, le président du Jury n'était autre que le président de la Voix. Ce dernier cumulait donc les deux casquettes sans que cela ne pose aucun souci ; après tout, quel meilleur représentant de la Voix que son président ! Néanmoins, ce cumul ne doit nullement être obligatoire. En effet, il paraît inconcevable que le président de la Voix ait obligation de diriger l'ensemble des projets de la Voix. Ces derniers sont maintenant très nombreux, et le président doit donc pouvoir s'appuyer sur son Conseil d'Administration dans la gestion des projets. De plus, il paraît difficilement envisageable que l'ensemble du Conseil d'Administration de la Voix soit le représentant de la Voix en ce qui concerne le concours. En effet, le représentant doit être neutre, et donc ne pas participer au concours. Il n'est ainsi pas envisageable d'interdire à l'ensemble du CA de la Voix de participer au concours (nous aurions là de trop nombreuses défections au sein du CA ^^). C'est donc pour résoudre ces problèmes que nous avons créé ce poste, dont les responsabilités sont détaillées dans l'article 3. Nous aurons ainsi deux responsables pour le concours : l'Ambassadeur et le président du Jury, chacun représentant les deux groupes qui permettent le bon déroulement de ce concours.

Pour conclure cette petite explication, je vais maintenant commenter les articles du règlement afin d'explicitier de manière moins formelle les idées que nous avons en tête concernant ce concours.

Article 1 : cela me semble limpide. RAS

Article 2 : Nous tenons à préciser que nous serons intransigeants sur la date limite de fin. Nous conseillons donc aux participants de ne pas s'y prendre à la dernière seconde et d'éviter l'envoi le 30 juillet à 19h59. En effet, le moindre problème technique engendrerait une disqualification. Cela peut paraître rigide, mais nous voulons un concours équitable. Il nous faut donc être fermes sur ce genre de détails pour que tout le monde participe dans les mêmes conditions. Avis aux futurs participants : il vaut peut-être mieux envoyer un texte contenant quelques fautes de forme plutôt que de vouloir tout changer à la dernière minute et risquer une non-participation.

Article 3 : RAS, tout a déjà été dit dans le paragraphe précédent (et pour le reste, c'est on ne peut plus classique)

Article 4 : On arrive là à un point sensible : à nouveau dans un souci d'équité, nous souhaitons faire un concours le plus anonyme possible. Ceci implique donc l'absence de mise en forme personnelle de vos textes, ainsi que l'interdiction d'utiliser des dessins. Un scénario peut néanmoins nécessiter un dessin

(on explique parfois tellement plus en un petit dessin qu'en des dizaines de lignes). Dans un tel cas, l'auteur pourra fournir un croquis, mais ce dernier devra être basique : un schéma hyper-simplifié à base de traits, de ronds et de carrés ; bref quelque chose que n'importe qui peut faire. Attention : il s'agit là de la version communiquée au jury. Nous n'interdisons pas les dessins pour le recueil. Mais un dessin étant signé, sa présence dans les mains du Jury annule tout effet d'anonymat que nous voulons mettre en place. Néanmoins, l'auteur pourra fournir un "vrai" dessin en annexes (voir plus bas pour ce point) ou plus tard quand il s'agira de créer le recueil. Mais ces dessins n'iront pas dans les mains du Jury (ils seront triés par l'Ambassadeur). Les auteurs doivent donc avoir conscience que le Jury ne verra que la version "sobriè" du scénario. Dans le même genre d'idées, si l'auteur a également des dons de dessinateur (ou un ami dessinateur qui a du temps à lui consacrer), et qu'il souhaiterait incorporer un dessin de pnj ou de pj (dans le cas où son scénario en contient), cela est tout à fait possible. Mais à nouveau, ces dessins seront stockés par l'Ambassadeur qui ne les transmettra pas au Jury. Nous serons très heureux d'utiliser ces dessins pour la création de la maquette, mais cela ne fait pas partie du concours, et concernera le maquettiste. Tout cela peut paraître lourd, mais c'est obligatoire si on veut essayer d'être un minimum équitables entre les participants : nous partons du principe qu'il s'agit là d'un concours de scénaristes, et non pas de dessinateurs-scénaristes. La notation ne prend donc en compte que le texte, et uniquement le texte.

Point suivant, tout aussi complexe : les annexes. Les annexes sont tout à fait autorisées, mais le Jury ne les verra pas. Si une annexe est nécessaire à un scénario, elle doit être incluse dans le texte, et donc dans les 60 000 signes. Si c'est une annexe en plus, juste pour faire un plus mais dont on peut totalement se passer pour le scénario, et que le scénario en lui-même fait déjà ses 60 000 signes, alors l'annexe n'a pas à être considérée par le Jury. Néanmoins, nous n'interdisons pas les bonnes volontés. Et ce genre d'annexe sera proposé en téléchargement sur la Voix si l'auteur le désire. Mais le texte de 60 000 signes doit être "self contain" : on ne doit pas avoir besoin du moindre document personnel à l'auteur pour pouvoir l'apprécier / le faire jouer. C'est à l'auteur de faire le tri entre ce qui est nécessaire et ce qui ne l'est pas, et pas au Jury. Le Jury ne recevra donc que le texte de 60 000 caractères, et rien d'autre. Toutes les annexes éventuelles seront acceptées, mais elles s'arrêteront dans les mains de l'Ambassadeur (pour future mise en téléchargement après le concours). Les futurs participants sont donc prévenus : les annexes ne sont pas un moyen de "rallonger la sauce" et de passer virtuellement la barre des 60 000 signes. Nous ne pouvons permettre cela : suite au concours, il y aura une publication des gagnants, et les scénarios publiés doivent être autosuffisants pour celui qui les achètera, Or pour toute impression, les coûts sont liés au nombre de pages, et donc à la longueur des scénarios. Outre l'exercice de style, la limite de caractères est aussi là pour s'assurer que le recueil restera dans une taille raisonnable, c'est à dire telle que nous ayons les moyens de le publier.

Je conclus ce paragraphe sur les annexes par un exemple typique : les prêtirés. Si l'auteur a des prêtirés pour son scénario, mais que l'histoire / les compétences de ceux-ci ne sont pas prépondérants au scénario (i.e. qu'un groupe de samurai classique pourrait tout aussi bien jouer le scénario), alors les prêtirés sont annexés au scénario. Si l'auteur a de la place, il est libre de les mettre dans son scénario. Mais s'il manque de place, alors il peut se contenter d'indiquer dans son introduction quelques pistes pour intégrer des pjs quelconques dans son histoire (par exemple quelque chose du style "si les pjs sont samurai de clan, alors tel pnj a pu les contacter en leur promettant une faveur, s'ils sont ronins alors tels pnj les a embauchés, s'ils sont magistrats d'émeraude alors on a fait appel à eux pour enquêter sur telle histoire dans le cadre de leurs fonctions" etc), et donner les prêtirés en annexe (après tout, s'ils les a créés, autant qu'ils servent) : ceux-ci ne sont pas nécessaires au scénario, mais pourront être appréciés par un mj qui ne veut pas s'embêter à créer quelques pjs, et pourra donc se contenter de les télécharger sur la Voix. Mais nous rappelons que le Jury ne les verra pas, et qu'ils ne seront donc pas pris en compte dans la notation (d'où alors la présence obligatoire du paragraphe dans l'intro ;-)). Deuxième cas de figure : le scénario est basé sur les prêtirés (c'est à dire que sans les prêtirés il n'y a plus de scénario). Alors la présence des prêtirés dans le scénario est obligatoire, et elle doit donc figurer dans les 60 000 signes. Mettre les prêtirés en annexe serait se tirer une balle dans le pied, puisque je le rappelle le Jury ne les verrait pas, et noterait donc beaucoup moins bien le scénario, qui perdrait alors de nombreuses places dans le classement !

Articles suivants : ils me semblent clairs. En cas de questions, contactez moi (sur le forum de la Voix de Rokugan, via mp, ou en utilisant le mail du concours)

Et bien voila samurai, j'espère avoir pu éclairer ta lanterne de ces quelques explications, et j'espère surtout que nous aurons le plaisir de lire ta prose dans le cadre de ce concours...

Ah oui, j'allais oublier... Pense à donner une goutte de ton sang comme paiement en sortant.